

Partager ce
courriel

Share

Tweet

S'INSCRIRE À LA LISTE

BULLETIN

DERNIÈRE HEURE!



Dernière Heure | BANQ

Volume 3 no 68 – 13 août 2021

Évaluation du maintien de l'équité salariale à BANQ

Votre comité du maintien de l'équité salariale mène actuellement un tel exercice avec la partie patronale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ). Depuis le début de l'exercice, trois rencontres de travail ont eu lieu et la prochaine est prévue en octobre 2021.

L'équité salariale, c'est le droit pour des personnes qui occupent un emploi typiquement féminin de recevoir un salaire égal à celui d'une personne qui occupe un emploi typiquement masculin de même valeur dans l'entreprise. Elle s'applique à toutes les entreprises et organisations au Québec qui comptent dix personnes salariées ou plus et qui relèvent de la compétence législative québécoise, qu'elles soient privées, publiques, parapubliques ou à but non lucratif.

Lorsque les premiers travaux à faire par un employeur pour atteindre une situation d'équité salariale ont été réalisés, l'employeur doit **évaluer le maintien de l'équité salariale** tous les cinq ans. Puisque la situation de l'entreprise ou de l'organisation peut changer au fil du temps, l'objectif est de veiller à ce que les personnes qui y occupent des emplois typiquement féminins reçoivent toujours un salaire égal à celles qui y occupent des emplois typiquement masculins de valeur équivalente.

Votre comité sollicite votre collaboration dans ses démarches, en vous demandant de lui faire part d'événements survenus au cours des cinq dernières années, dont des abolitions ou des créations de postes, une fusion ou une abolition de direction, etc. À la suite de cet exercice, votre syndicat pourrait mener une consultation plus poussée. Vos commentaires peuvent être transmis à l'adresse courriel professionnelsbanq@gmail.com.

La prochaine rencontre de travail sera l'occasion de déterminer pour chaque événement si des écarts salariaux ont été créés en comparant les catégories d'emplois concernées, et aussi d'afficher les résultats des travaux dans un endroit visible et facilement accessible pour les professionnelles et professionnels de BANQ.

Les précédentes rencontres ont permis de passer en revue les événements fournis par l'employeur survenus au cours des cinq dernières années ainsi que la prédominance des emplois. Le déroulement de l'exercice de maintien, les règles de fonctionnement du comité et les prochaines étapes de l'exercice de maintien ont également été discutés.

À l'avance, nous vous remercions de votre collaboration!

Votre comité du maintien de l'équité salarial,

Éric Solitude, délégué BAnQ

Naomie Kamuanya Badibanga, conseillère SPGQ

[Pour consulter nos archives Bulletin Dernière Heure, cliquez ici](#)

[Se désabonner des publications du SPGQ](#)

